

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 BUDGET GENERAL**

Objet : décision modificative n°1 - exercice 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13
 Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2023

Présents : Madame CHEYRONNAUD

Messieurs MARCELLAUD, DE JESUS, LEBRAUD, COIFFE, VIGNAUD et REYROLLE

Procurations : de B. THORREE à D. MARCELLAUD, de G. DECONCHAT à E. COIFFE, de L. FAUCHER à N. DE JESUS et de C. BOUILHAGUET à C. CHEYRONNAUD

Monsieur le Maire expose au Conseil que des subventions ont été notifiées depuis le vote du budget de l'exercice 2023, il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

	Diminution sur crédit déjà alloués		Augmentation des crédits	
	chapitre et article	Sommes	chapitre et article	Sommes
Recette emprunt	1641	- 144 656.45 €		
Subventions Département Agencement de commerces Adressage (sub CTD)			1323	35 880.00 € 5 730.00 €
Préfecture DETR Agencements de commerces Adressage			1341	74 109.60 € 5 632.71 €
SEHV éclairage public 1 ^{ère} convention 2 ^{ème} convention			1328	16 446.71 € 6 857.43 €

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Vu et approuvé :
 A Saint Jean Ligoure, le 10 juillet 2023

Pour extrait conforme.
 Le Maire,

